

SEANCE DU 18/09/2023

DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOUEY.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY à Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT (S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Ronan GUIBERT (excusé), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier TORTELIER

Finances 2023.09.007
SUBVENTION POUR CREATION D'ASSOCIATION A « LA COUVEE »

M. Laurent KERIVEL, adjoint aux Associations, expose qu'une nouvelle association Govenaise « La Couvée » a fait une demande de subvention pour création d'association. Cette association, créé le 17/01/2023, est déclarée à la Sous-Préfecture de Redon depuis le 1^{er} février 2023 (n°W352006148). Elle a pour objet d'animer et de valoriser un lieu patrimonial, l'ancien presbytère situé en plein cœur du bourg, et de contribuer à la redynamisation du centre en synergie avec les autres acteurs (commerces, associations,...). Elle entend proposer en ce sens une programmation culturelle et de loisirs. Le projet se construit autour d'un café associatif, pensé par et pour les habitants, comme un lieu ouvert à tous. Il a pour ambition de créer du lien, d'agir et de penser ensemble dans une démarche éco responsable. L'association sollicite par courriel, en date du 31/08/2023, le versement d'une subvention pour création d'association.

Il est rappelé que, par délibération n° 2012.05.002 du 7 mai 2012, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 100 € pour aider, lors de leur création, les nouvelles associations, qui ont formulé une demande.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 2012.05.002,

Vu la demande présentée par l'association « La Couvée »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- RECONNAÎT d'intérêt communal l'association « La Couvée »,
- DECIDE de lui attribuer la subvention pour création d'association d'un montant de 100 €,
- DIT que cette subvention sera versée à l'association,
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget principal 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 28/09/2023
Le Maire Norbert Saulnier

